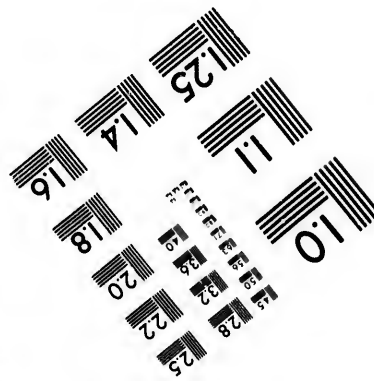
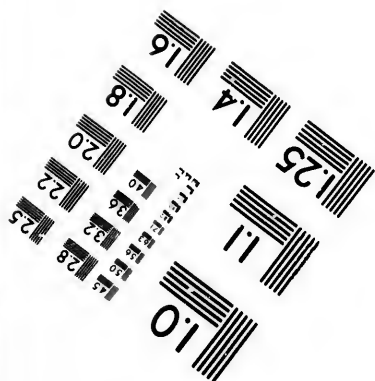
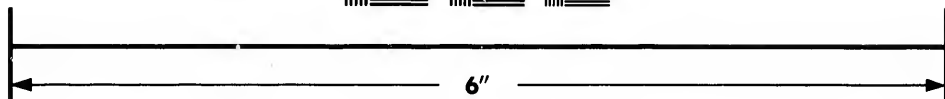
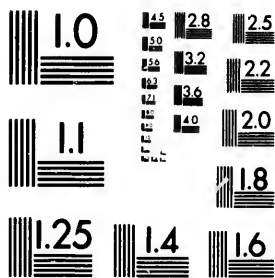


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1982**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

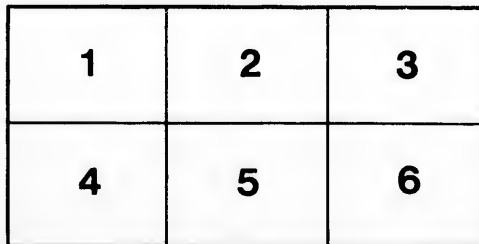
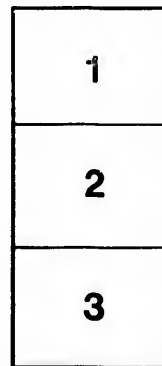
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

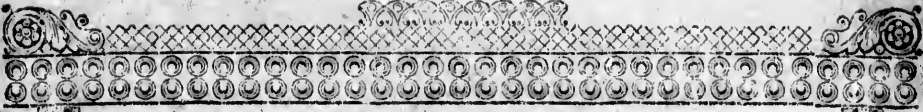
aire  
détails  
ues du  
r modifier  
ger une  
filmage

ées

re

y errata  
ad to

nt  
ne pelure,  
çon à



REGLEMENT

DE LA

CONFRERIE

DE

L'ADORATION PERPETUELLE DU S. SACREMENT

ET DE LA

BONNE MORT.



AVEC L'APPROBATION DE MONSIEUR L'EVÊQUE  
DE QUÉBEC.

—  
QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN CÔTÉ ET CIE.,  
No. 1, rue Lamontagne.

1844.





National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

BX816 C3 C555 1844

**Reserve**

L'ADORA

AVEC

IME

1420

REGLEMENT

DE LA

# CONFRERIE

DE

L'ADORATION PERPETUELLE DU ST. SACREMENT

ET DE LA

# BONNE MORT.



AVEC L'APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE  
DE QUÉBEC.



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN CÔTÉ ET CIE.,  
No. 1, Rue Lamontagne.

1844

onale

+

*Faint handwritten notes and signatures at the bottom of the page.*

APPROBATION.

VU et approuvé le présent livret contenant le *Règlement de la confrérie de l'adoration perpétuelle du saint-sacrement ou de la bonne-mort.*

Québec, 22 août 1844.

+ JOS. Evêque de Québec.

Loué soit  
très-sa

Je  
entrant d  
pétuelle,  
dans l'an  
depuis

mois, le  
heure ju  
Jésus-Ch  
paration  
saint Sa

On doit  
qu'on a pr



Loué soit à jamais le Seigneur JESUS dans le très-saint Sacrement de l'autel.

---

*Je*

*entrant dans l'association de l'Adoration perpétuelle, ai choisi pour mon jour particulier dans l'année, le*

*contenant depuis heures jusqu'à*  
*Adoration et pour ma demi-heure de chaque*  
*à bonne-mois, le depuis*  
*heure jusqu'à pour faire à*  
*Jésus-Christ, autant qu'il sera en moi, la ré-*  
*paration des outrages qu'on lui faits au très-*  
*saint Sacrement de l'autel.*

---

On doit garder ce billet, pour ne pas manquer à l'heure qu'on a prise.

ou assoc  
Sain

**L**A fi  
s'aid  
mort : le  
tiques q  
tous les  
pour la  
doit mou

Les as  
ciale d'h  
puisque'i  
être en p  
des mou  
les moye  
ment et  
afin que  
leurs pr  
leurs pr  
nent de  
Dieu.

Ainsi  
zèle pou  
toire, se  
l'associa  
doivent  
une bon

## FIN DE LA CONFRÉRIE

*ou association de l'adoration perpétuelle du  
Saint-sacrement ou de la Bonne-mort.*

**L**A fin principale de cette association est de s'aider mutuellement à se procurer une bonne mort : les diverses prières et les pieuses pratiques que l'on y fait, tendent à l'obtenir pour tous les associés en général, et en particulier pour la première personne de la confrérie qui doit mourir.

Les associés doivent faire une profession spéciale d'honorer Jésus-Christ au St. Sacrement, puisqu'il l'a institué pour se donner à nous, et être en particulier le viatique et la consolation des mourans. Ils procureront aussi, par tous les moyens qu'il pourront employer, le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire, afin que ces saintes âmes, étant délivrées par leurs prières et leurs bonnes œuvres, soient leurs protectrices dans le ciel, et leur obtiennent de mourir, comme elles, dans la grâce de Dieu.

Ainsi la dévotion au St. Sacrement, et le zèle pour la délivrance des âmes du purgatoire, sont comme l'âme et le fondement de l'association, et en même temps les moyens dont doivent se servir les associés pour se procurer une bonne mort.

Les associés auront aussi une dévotion particulière à la sainte Vierge, aux saints Anges Gardiens, à St. Joseph, et au saint sous l'invocation duquel est dédiée la chapelle de la confrérie : ils les prendront pour protecteurs de la bonne mort.

On recevra dans cette association toutes sortes de personnes, de quelque état, de quelque condition et de quelque sexe qu'elles soient qui auront fait la première communion, et qui voudront se conformer aux règles approuvées pour le gouvernement de la dite association ; pourvu qu'elles soient de bonnes mœurs, et assez ferventes pour communier au moins six fois l'année.

Quand on voudra en être reçu, on s'adressera au directeur de l'association, qui déterminera le jour auquel on pourra l'être. Ce jour pourrait être celui de l'assemblée des mois ci-après désigné. On s'y préparera par la pratique de quelques bonnes œuvres et surtout par une bonne confession et une fervente communion que l'on fera ce jour-là ; après quoi l'on récitera devant le St. Sacrement l'oraison suivante, ayant à la main un cierge allumé que chacun fournira et qui appartiendra ensuite à la confrérie. Si la personne qui doit être reçue ne sait pas lire, le directeur, ou son substitut, la lira, s'il le juge à propos, ou la fera lire par l'un des

otion par deux administrateurs, ou, à leur défaut, par l'un  
 des plus anciens conseillers.

ous l'invocation de la consécration. Cette prière se dira au pluriel, lorsque plu-  
 sieurs personnes seront reçues à la fois.

teurs de la consécration. Le jour dans l'octave de la fête du St. Sacre-  
 ment où tous les associés renouvelleront la con-  
 sécration du jour de leur réception, le directeur  
 t, de quel récitera à haute voix cette prière, en la lisant  
 lles soient au pluriel au nom de tous les confrères, qui au-  
 ront un cierge à la main.

on toutes

pprouvées

association ;

rs, et assez

ns six fois

s'adressera

éterminera

jour pour

is ci-après

ratique de

par une

ommunion

l'on réci-

la suivante,

ue chacun

la confré-

ue ne sait

nt, la lira,

er l'un des

## CONSÉCRATION

*A Notre-Seigneur au St. Sacrement.*

**P**ROSTERNÉ à vos pieds, adorable Jésus, je  
 me consacre entièrement à vous, et je vous fais  
 une protestation solennelle de vous rendre tous  
 les jours de ma vie les hommages, les adora-  
 tions, et les respects qui vous sont dus ; et de  
 réparer, autant qu'il dépendra de moi, les ou-  
 trages et les insultes qui vous sont faits dans le  
 sacrement adorable de votre amour. Je m'unis  
 à cet effet aux saintes ardeurs du saint cœur de  
 votre divine mère ; je prie cette mère de bonté  
 d'être mon avocate, et de vous présenter le sa-  
 crifice que je vous fais de mon cœur et de ma  
 vie. Puisque vous ne m'avez fait naître que  
 pour mourir, accordez-moi la grâce, ô divin  
 Sauveur, de pouvoir mourir entre vos bras. Ne

permettez pas que je sois privé, à la mort, de ce sacré viatique, que vous avez préparé pour être la force et la consolation des chrétiens dans les derniers momens de leur vie. Je tâcherai de mériter cette grâce par la vie sainte que je suis résolu de mener. Pour m'aider dans cette résolution, appliquez-moi le fruit et les mérites de votre sang précieux : appliquez-le en particulier aux âmes qui souffrent dans le purgatoire ; abrégez leurs peines, et donnez-leur le repos éternel. Je vous offre pour leur délivrance toutes les prières et autres bonnes œuvres qui se font dans l'association, aux règles de laquelle je veux me conformer. Faites qu'après vous avoir adoré présent sur nos autels, je puisse avec ces mêmes âmes vous posséder et vous aimer éternellement dans le ciel. Ainsi soit-il.

---

### REGLES ET PRATIQUES DE LA CONFRÉRIE.

**L**A confrérie ou association de l'adoration perpétuelle du St. Sacrement et de la Bonne-mort, sera gouvernée par le curé de la paroisse où elle sera érigée. Il pourra être remplacé au besoin par le vicaire ou tout autre prêtre résidant dans la dite paroisse, à son invitation, pour faire en son nom les exercices prescrits par les

règle  
rie c  
dix c  
une a  
résid  
laque  
troisi  
blée  
huit  
assoc  
respe  
soula  
perso  
néces  
voie  
Te  
pour  
aussi  
trouv  
Il  
tines  
tribu  
sion  
les c  
après  
C'  
ci-de  
de d  
der c

mort, de ce  
 e pour être  
 ns dans les  
 âcherai de  
 que je suis  
 s cette ré-  
 mérites de  
 n particu-  
 urgatoire ;  
 r le repos  
 délivrance  
 uvres qui  
 le laquelle  
 près vous  
 je puisse  
 et vous ai-  
 i soit-il.

DE LA

l'adoration  
 e la Bonne-  
 la paroisse  
 emplacé au  
 rêtre rési-  
 ation, pour  
 rits par les

règles. Ce directeur gouvernera cette confrérie conjointement avec deux administrateurs et dix conseillers qu'on élira, chaque année, dans une assemblée de trente des plus anciens confrères résidant sur les lieux, présidée par le directeur, laquelle sera tenue le premier, le second ou le troisième dimanche de mai. La même assemblée fera aussi choix de huit hommes et de huit femmes de la confrérie, pour visiter les associés malades de leur sexe et de leur quartier respectif. Lorsque la confrérie sera en moyen de soulager ses pauvres, il sera nommé huit autres personnes, pour prendre connaissance des plus nécessiteux, et en donner avis au conseil par la voie du directeur.

Tous les officiers de l'un et de l'autre sexe pourront être continués dans leurs charges aussi long-temps que l'assemblée des trente le trouvera convenable.

Il y aura aussi deux sacristains ou sacristines, dont la fonction principale sera de distribuer les cierges aux associés pour la procession du St. Sacrement et autres occasions où ils les doivent tenir allumés, et de les retirer après.

C'est au conseil, composé comme il a été dit ci-dessus, du directeur, des administrateurs et de dix conseillers, qu'il appartiendra de décider de l'emploi des deniers de la confrérie, de

l'exclusion des confrères, et de toutes les affaires de l'association. Le premier des deux administrateurs sera secrétaire, chargé du catalogue des confrères et du registre des délibérations du conseil. Le second sera trésorier de la confrérie, fera la recette des aumônes et des contributions fixées pour chaque associé à vingt sous, payables au premier juillet de chaque année. Il sera dépositaire de tout l'argent, et ne déboursera rien sans l'autorisation du conseil, qui s'assemblera autant de fois que le directeur le jugera nécessaire, et qui ne pourra délibérer, s'il n'y a six membres présents, outre le directeur ou son substitut.

Les associés penseront chaque jour à la mort, et détermineront en particulier quelque petite pratique, qui puisse souvent leur rappeler cette pensée, chacun selon son attrait et sa dévotion. Ils réciteront, chaque jour, sept fois *Requiem æternam, dona eis, Domine : et lux perpetua luceat eis.*

Les associés passeront chaque mois une demi-heure devant le St. Sacrement, au jour et à l'heure qui leur seront marqués ; et outre cela, une heure chaque année, pour l'adoration perpétuelle.

Ils auront aussi une attention particulière à adorer le St. Sacrement, toutes les fois qu'il sera exposé dans quelque église.

Ils  
une fo  
quelq  
pou  
parer  
à leur

Com  
bonne  
régler  
et l'es

L'o  
perso  
dérab  
que

sonne  
voque  
larité

On  
quen  
qui v  
s'eni

des b  
autru  
mett  
de le

sexe  
blasph  
cath  
voul



Ils se confesseront et communieront au moins une fois tous les deux mois.—Ce jour-là, ou quelque autre qui leur sera plus commode, ils pourront faire un jour de retraite pour se préparer à la mort ; ils en demanderont la méthode à leur confesseur.

Comme le principe de la bonne mort est une bonne vie, les personnes associées auront soin de régler la leur selon les maximes de l'évangile et l'esprit du christianisme.

L'on ne recevra point dans l'association les personnes qui auraient fait quelque faute considérable contre la pureté avec scandale, à moins que le scandale ne fût réparé, et que la personne n'eût donné depuis des preuves non équivoques de la pureté de ses mœurs et de la régularité de sa conduite.

On ne recevra pas non plus ceux qui fréquentent des maisons ou des personnes suspectes, qui vont souvent au cabaret, ou sont sujets à s'enivrer ou à enivrer les autres ; qui donnent des bals dans leurs maisons, ou y assistent chez autrui, ou y laissent aller leurs enfans, ou permettent à leurs filles de passer les veillées hors de leur présence avec les jeunes gens de l'autre sexe ; ceux qui profèrent publiquement des blasphèmes, ou des paroles injurieuses à la foi catholique, qui entretiennent des inimitiés, sans vouloir se réconcilier, et ceux qui n'envoient

pas leurs enfans aux catéchisme et aux offices divins avec régularité.

Les personnes qui seraient sujettes à quelques-unes de ces fautes, ou qui en quelque autre manière causeraient du scandale, ne seront point reçues dans l'association ; ou si, y étant admises, elles s'en rendaient coupables, elles en seront exclues, sans pouvoir y rentrer, à moins qu'elles ne donnent des marques certaines de pénitence, et qu'elles ne changent sincèrement de conduite : en ce cas, si elles désirent y entrer, elles pourront être reçues avec l'approbation du conseil.

Afin de maintenir la ferveur des associés, ils se tiendra une assemblée de la confrérie le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, dans laquelle les prières ci-après marquées seront faites par le directeur ou son substitut. Cette assemblée et l'heure à laquelle elle aura lieu, seront annoncées au prône le dimanche précédent.

Il sera libre au directeur de tenir cette assemblée le dimanche de chacun des dits mois, après les vêpres, au lieu des vendredis.

Une ou deux fois l'année, on fera, dans cette assemblée, la lecture des présentes règles ; auquel cas il n'y aura point d'exhortation, ni d'autre lecture.

Le mardi ou le samedi dans l'octave de la

fête d  
blée e  
à laq  
la co  
gneur  
ceptio  
Sacre

Le  
cun d  
avant  
proces  
noncé  
sister  
trateu  
manq  
rempl  
moins  
qu'il  
pour  
les as  
jusqu'  
mettr

Ch  
toutes  
faire  
sonne

Si  
perso  
visite

fête du St. Sacrement, il se tiendra une assemblée extraordinaire, aussi annoncée au prône, à laquelle tous les associés renouvelleront la consécration qu'ils ont faite à Notre-Seigneur dans le St. Sacrement, au jour de leur réception. Cette cérémonie se fera devant le St. Sacrement exposé.

Le second ou le troisième dimanche de chacun des mois ci-dessus désignés, on fera, le soir avant le salut, dans l'église de la confrérie, une procession du St. Sacrement qui aura été annoncée le matin à la messe ; les associés y assisteront un cierge à la main. Les administrateurs et conseillers tâcheront de n'y jamais manquer. S'ils ne peuvent s'y rendre, ils seront remplacés par d'autres, en sorte qu'il y en ait au moins douze à la suite du St. Sacrement, à moins qu'il n'y ait pas assez d'espace dans les allées pour leur permettre de l'accompagner. Tous les associés garderont leurs cierges à la main jusqu'à la fin du salut : après quoi ils les remettront où ils les auront pris.

Chaque associé, après sa réception, offrira toutes les prières et bonnes œuvres qu'il pourra faire pendant huit jours, pour la première personne de la confrérie qui doit mourir.

Si quelqu'un des associés tombe malade, les personnes préposées pour cela, auront soin de le visiter, et de l'exhorter, s'il est en danger, à re-

cevoir les sacremens et à se préparer à la mort.

Les associés accompagneront, autant que possible, le St. Sacrement, quand on le portera aux malades, surtout à des confrères. S'ils ne peuvent le faire, ils diront au moins pour le malade, un *Pater* et un *Ave, Maria*.

L'on avertira par trois coups de cloche ajoutés à la sonnerie ordinaire, que c'est un confrère à qui on porte le saint viatique.

Si le malade tombe dans l'agonie, on sonnera la cloche d'une manière particulière et convenue pour avertir ceux des associés qui pourront le faire, de se rendre dans la chapelle de la Bonne-mort, et y réciter les prières des agonisants, ou quelques autres, à leur dévotion, pour le moribond. Ceux qui ne pourront pas aller à l'église, feront chez eux les mêmes prières, s'ils le peuvent, ou diront du moins cinq *Pater* et *Ave*.

Quand il mourra quelqu'un des associés, tous les autres assisteront à son enterrement ; ils feront pour lui une communion, et offriront à Dieu pour le repos de son âme, toutes les prières et bonnes œuvres qu'il feront pendant huit jours.

On fera chanter un petit service, ou l'on fera dire une basse messe pour chaque associé décédé, selon que la confrérie en aura le moyen. Huit jours après la mort d'un des associés, tous

les au  
jours,  
qu'ils  
qui m

Les  
ies cor  
desque  
tresse  
nable.

elle fo

Tou

bligen

véniel

ciés de

aux in

une bo

Accor

PIE

la c

ne-7

10.-

frérie.

20.-

30.-

40.-

les autres offriront à Dieu, pendant huit autres jours, toutes les prières et autres bonnes œuvres qu'ils feront, pour la personne de la confrérie qui mourra la première.

Les associés auront particulièrement soin que les corps morts des pauvres, pour la sépulture desquels aucune personne de la famille ne s'intéressera, soient enterrés d'une manière convenable. Si la confrérie se trouve en moyen, elle fournira ce qui sera nécessaire à cet effet.

Toutes les règles et statuts ci-dessus n'obligent sous aucune peine de péché mortel ou véniel : ce qui ne doit pas empêcher les associés de les garder fidèlement, pour participer aux indulgences, et mériter par cette fidélité une bonne et sainte mort.

### INDULGENCES

*Accordées par un indult de N. S. P. le Pape PIE VII, du 7 mars 1819, aux associés de la confrérie du St. Sacrement et de la Bonne-mort, dans le diocèse de Québec.*

#### INDULGENCES PLENIERES.

1o.—Le jour de leur entrée dans la confrérie.

2o.—Le Jeudi-saint.

3o.—Le jour de la Fête-Dieu.

4o.—Le jour de Ste. Anne, 26 juillet.

50.—Le jour de la commémoration des fidèles trépassés, 2 novembre.

Pour gagner chacune de ces indulgences, il faut s'être confessé avec douleur, avoir reçu la sainte communion, et prier dévotement pour la propagation de la foi, sans obligation particulière de visiter aucune église.

#### INDULGENCES PARTIELLES.

Sept ans et sept quarantaines, toutes les fois qu'ils assistent aux assemblées de la confrérie, aux processions ou aux funérailles des associés.

N. B.—Ces indulgences, tant plénières que partielles, sont applicables par manière de suffrages au soulagement des âmes du Purgatoire.

#### PRIÈRES

*Qu'on récite dans l'assemblée du premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.*

*VENI, Sancte Spiritus, &c.*

Le chapelet ou couronne de la sainte Vierge.

L'exhortation ou lecture.

---

---

## LITANIES

*Pour obtenir une Bonne et sainte mort.*

**S**EIGNEUR, délivrez-moi d'une mort subite et imprévue.—Selon votre grande miséricorde.

Quand je mourrai, délivrez-moi des embûches du démon :

Quand je mourrai, délivrez-moi des frayeurs de la mort :

Quand je mourrai, délivrez-moi de la tentation du désespoir :

Quand je mourrai, délivrez-moi de l'esprit de présomption :

Quand je mourrai, délivrez-moi de l'endurcissement du cœur :

Quand je mourrai, délivrez-moi de votre colère :

Quand je mourrai, délivrez-moi de la puissance du démon :

Quand je mourrai, délivrez-moi de tous les attrait du monde et de la chair :

Quand je mourrai, faites-moi la grâce de recevoir les derniers sacremens :

Quand je mourrai, accordez-moi l'abondance de vos grâces :

Quand je mourrai, accordez-moi une contrition parfaite :

Quand je mourrai, accordez-moi une ferme espérance et une foi inébranlable :

Selon votre grande miséricorde.

es fidèles

gences, il  
r reçu la  
t pour la  
particu-

s les fois  
onfrérie,  
les asso-

ères que  
anière de  
Purga-

ier ven-  
mai,

e Vierge.

Quand je mourrai, accordez-moi une ardente charité :

Quand je mourrai, accordez-moi une patience invincible :

Quand je mourrai, accordez-moi la force de résister à mes ennemis :

Quand je mourrai accordez-moi une soumission parfaite à vos ordres :

Quand je mourrai, accordez-moi un ardent désir de vous voir :

Quand je mourrai, accordez-moi la protection de la sainte Vierge, l'assistance des saints Anges Gardiens, de St. Joseph, de St. . . . . (a) et l'intercession de tous les saints :

Quand je mourrai, accordez-moi le secours des prêtres :

Seigneur Jésus, Fils du Dieu vivant, par votre sainte Incarnation :—Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par votre Nativité :—Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par votre baptême et votre saint jeûne : Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par votre faim et votre soif : Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par vos veilles, par vos gémissemens et par

---

(a) On nomme ici le saint sous l'invocation duquel est dédié l'autel de la confrérie.

Selon votre grande miséricorde.

vos s  
vez-  
Pa  
Pa  
trém  
Pa  
Pa  
sacr  
Pa  
ont f  
Pa  
Pa  
Pa  
Pa  
avez  
Pa  
Pa  
Pa  
remi  
qui  
dem  
Pa  
Pa  
que  
R  
Dieu  
juste  
E  
Fait



vos soupirs : Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par vos larmes très-amères :

Par vos travaux et par vos douleurs extrêmes :

Par votre sueur de sang :

Par les liens qui ont attaché vos mains sacrées :

Par les cruelles plaies que les cloux vous ont faites :

Par votre couronne d'épines :

Par le sang que vous avez répandu :

Par votre croix et votre passion :

Par le fiel et par le vinaigre que vous avez goûtés :

Par vos cinq plaies :

Par votre sainte agonie :

Par votre très-sainte âme que vous avez remise entre les mains de votre Père, et qui fut séparée de son corps pour la rédemption du monde :

Par votre mort et votre sépulture :

Père céleste, qui êtes Dieu :—Faites que je meure de la mort des justes.

Rédempteur des hommes, qui êtes Fils de Dieu :—Faites que je meure de la mort des justes.

Esprit-saint qui procédez du Père et du Fils :  
Faites que je meure de la mort des justes.

Selon votre grande miséricorde.

Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Trinité sainte, qui n'êtes qu'un Dieu :  
 Par les entrailles de votre miséricorde :  
 Par les mérites et l'intercession de la  
 sainte vierge :

Par les mérites et l'intercession des saints  
 apôtres et évangélistes :

Par les mérites et l'intercession de tous  
 les saints et saintes qui ont souffert le  
 martyre :

Par les mérites et l'intercession des saints  
 pontifes et confesseurs :

Par les mérites et l'intercession des saints  
 docteurs :

Par les mérites et l'intercession des saints  
 religieux et hermites.

Par les mérites et l'intercession des saints  
 prêtres et lévites :

Par les mérites et l'intercession des saintes  
 vierges et veuves ;

Saint Michel archange, saints anges gar-  
 diens, esprits saints de tous les ordres célestes,  
 grand St. Joseph, digne époux de Marie, saints  
 patrons, défendez-moi dans le combat, afin que  
 je ne périsse pas au redoutable jugement de  
 Dieu ; et vous, vierge, mère admirable, qui  
 consolez les affligés, qui êtes la reine de tous les  
 saints ; faites par votre intercession que mon  
 esprit, exempt de tout péché, et n'ayant plus  
 rien à expier en l'autre monde, mérite d'être

Faites que je meure de la mort des justes.

reçu  
 patrie  
 On  
 comm  
 à cha  
 Re  
 Et  
 chaqu  
 Amer  
 Le  
 Ap  
 V.  
 R.  
 V.  
 R.

FII  
 demp  
 tuoru  
 rum ;  
 runt,  
 vivis  
 R. A

reçu par les anges, et conduit dans la céleste patrie. Ainsi soit-il.

On dit ensuite le chapelet des morts, qui commence par le *De profundis: Pater noster* à chaque dizaine ; puis dix fois :

*Requiem æternam dona eis, Domine :*

*Et lux perpetua luceat eis.*—A la fin de chaque dizaine : *Requiescant in pace. R. Amen.*

*Le chapelet est de six dizaines.*

*Après la dernière, on ajoute :*

V. A portâ inferi ;

R. Erue, Domine, animas eorum.

V. Domine, exaudi orationem meam ;

R. Et clamor meus ad te veniat.

### OREMUS.

FIDELIUM, Deus, omnium conditor et redemptor, animabus famulorum famularumque tuorum remissionem cunctorum tribue peccatorum ; ut indulgentiam, quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur. Qui vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculorum.  
R. Amen.

*En finissant, l'on dit :*

MARIA, mater gratiæ,

Mater misericordiæ,

Tu nos ab hoste protege,

Faites que je meure de la mort des justes.

Et horâ mortis suscipe.  
 Gloria tibi, Domine,  
 Qui natus es de Virgine,  
 Cum Patre et Sancto Spiritu,  
 In sempiterna sæcula. Amen.

Nos cum beatis angelis et omnibus sanctis  
 benedicant JESUS, Maria, Joseph.

*In nomine Patris, &c.*

---

*(Les prières qui suivent sont laissées à la dévotion de chacun.)*

—  
 ACTE D'ACCEPTATION DE LA MORT.

**J'**ADORE, ô mon Dieu, votre être éternel : je remets entre vos mains celui que vous m'avez donné, pour être détruit, quand il vous plaira, par la mort que j'accepte avec soumission, en union de celle de Jésus-Christ, et en esprit de pénitence. Dans cette vue je m'en réjouis et j'espère que l'acceptation que j'en fais, attirera sur moi votre miséricorde, pour me faire faire heureusement ce redoutable passage.

Je désire, Seigneur, vous faire par ma mort un sacrifice de moi-même, et rendre hommage à la grandeur de votre être par l'anéantissement du mien.

Je désire que ma mort soit un sacrifice d'expiation qui vous agréé, ô mon Dieu, et qui

puis  
fense  
cept  
sens

Je  
mon  
que  
J'acc  
satisf

eux.

J'a

pieds

gueil

des cr

ne se

plaisi

cepte

répar

J'a

poudr

pâtur

donné

O p

je vou

mens

l'orgu

Venge

ui ai

ennem

puisse satisfaire à votre justice pour tant d'offenses que j'ai commises. Dans cette vue j'accepte tout ce que la mort a de plus affreux aux sens et à la nature.

Je consens, ô grand Dieu, à la séparation de mon âme d'avec mon corps, en punition de ce que par mon péché je me suis séparé de vous. J'accepte la privation de l'usage des sens, en satisfaction des péchés que j'ai commis par eux.

J'accepte, ô mon Dieu, d'être foulé aux pieds et caché en terre, pour punir mon orgueil qui m'a fait chercher à paraître aux yeux des créatures. J'accepte qu'elles m'oublient et ne se souviennent point de moi, en punition du plaisir que j'ai eu d'être aimé d'elles. J'accepte la solitude et l'horreur du tombeau, pour réparer mes dissipations et mes amusemens.

J'accepte enfin la réduction de mon corps en poudre et en cendre, et je consens qu'il soit la pâture des vers, en punition de l'amour désordonné que j'ai eu pour lui.

O poudre, ô cendre, ô vers ! je vous reçois, je vous chéris, et vous regarde comme les instrumens de la justice de mon Dieu, pour punir l'orgueil qui m'a rendu rebelle à ses ordres.— Vengez ses intérêts : réparez les injures que je lui ai faites : détruisez ce corps de péché, cet ennemi de Dieu, ces membres d'iniquité, et

sanctis

à la dé-

MORT.

ernel : je  
s m'avez  
laira, par  
en union  
de péni-  
is et j'es-  
attirera  
aire faire

ma mort  
hommage  
néantisse-  
fice d'ex-  
u, et qui

faites triompher la puissance du Créateur de la faiblesse de son indigne créature.

Je m'y soumetts, ô mon Dieu, et même au jugement, tel qu'il soit, que vous ferez de mon âme au moment de ma mort, pourvu que je vous possède dans l'éternité.

Je vous demande cette grâce, Dieu de miséricorde, par le mérite de Jésus-Christ, et par l'intercession de la sainte Vierge et de tous les saints et saintes du paradis. Ainsi soit-il.

### ORAISON

*Pour adorer le très-saint Sacrement de l'autel.*

**M**ON Dieu et mon Sauveur Jésus, vrai Dieu et vrai homme, digne victime du Très-Haut, pain vivant et source de vie éternelle : je vous adore de tout mon cœur dans votre sacrement, avec dessein de réparer toutes les irrévérences, profanations et impiétés qui ont été commises contre vous dans ce redoutable mystère.—Je me prosterne devant votre sainte majesté, pour vous y adorer présentement au nom de tous ceux qui ne vous y ont jamais rendu aucun devoir, et qui peut-être seront si malheureux que de ne vous y en rendre jamais, comme les hérétiques, athées, blasphémateurs, juifs, idolâtres et tous les infidèles.—Je souhaiterais, mon Dieu, vous

pouv  
donn  
daier  
naiss  
ma fo  
mon  
de vo  
dans  
même  
ner a  
les da  
toute  
tifier  
agréal  
celles  
la tern  
plutôt  
dessei  
inspir  
vos sa  
à Dieu  
sacren  
tuel, e  
gendre  
même

**T**R  
P

pouvoir autant donner de gloire, qu'ils vous en donneraient tous ensemble, s'ils vous y rendaient fidèlement leurs respects et leur reconnaissance. Je voudrais pouvoir recueillir dans ma foi, dans mon amour et dans le sacrifice de mon cœur, tout ce qu'ils auraient été capables de vous rendre d'honneur, d'amour et de gloire dans l'étendue de tous les siècles. Je désire même de toute l'ardeur de mon âme, vous donner autant de bénédictions et de louanges, que les damnés vomiront d'injures contre vous dans toute la durée de leurs supplices : et pour sanctifier cette adoration et vous la rendre plus agréable, je l'unis, ô mon Sauveur, à toutes celles de votre Eglise universelle du ciel et de la terre.—Regardez les sentimens de mon cœur, plutôt que les paroles de ma bouche. J'ai dessein de vous dire tout ce que votre Esprit inspire pour vous honorer, à votre mère et à vos saints, et tout ce que vous dites vous-même à Dieu votre Père dans ce glorieux et auguste sacrement où vous êtes son holocauste perpétuel, et dans le bienheureux sein où il vous engendre de toute éternité, et où vous êtes une même chose avec lui par la divine essence.

---

### AMANDE HONORABLE

*Au sacré Cœur de Jésus.*

**T**RÈS-adorable Jésus, je me prosterne à vos pieds, en présence de tous les anges, qui

vous environnent, saisi d'une extrême douleur, à la vue des ingratitude, des mépris, des sacrilèges, des profanations, des irrévérences, et de l'oubli dont la plupart des hommes paient l'amour immense que vous nous témoignez dans votre adorable Sacrement.—Faut-il, mon aimable Sauveur, que vous immolant sans cesse sur nos autels, qu'y reposant jour et nuit, tout occupé du soin de nous communiquer vos grâces et du désir de venir à nous ; faut-il que, semblant vous oublier aussi vous-même, pour ne penser qu'à nous, vous épuisant, vous consumant pour nous, il y ait encore des ingrats qui vous oublient, vous méprisent, vous outragent par mille irrévérences ; des persécuteurs qui vous traitent avec la dernière indignité, par tant de sacrilèges et par tant d'impiétés abominables ! Ah ! je confesse, Seigneur, qu'il ne fut jamais d'ingratitude plus détestable.—Abuser de cet excès inoui de votre amour, qui vous porte à vous anéantir pour demeurer avec nous et pour vous donner vous-même à nous ; porter le crime jusque sur votre personne adorable ; la seule pensée me fait frémir d'horreur !—Quels doivent être les sentimens de votre sacré cœur, vous voyant ainsi oublié, abandonné et traité avec tant de mépris par la plupart des hommes ?

Je les déteste, mon aimable Jésus, ces opprobres, dont on vous déshonore, et je les dé-

test  
sent  
sion  
ama  
tous  
O  
perc  
fois  
de m  
votre  
—Q  
d'ho  
ne p  
coup  
tence  
autan  
j'ai é  
je vi  
j'en a  
châti  
Frap  
qui e  
Trop  
tour  
votre  
Re  
hono  
votre  
les h



teste de tout mon cœur. C'est avec tous les sentimens de douleur, d'humilité et de confusion, dont je suis capable, que je fais maintenant amende honorable à votre divine Majesté pour tous les outrages qu'on commet contre vous.

Oui, c'est avec un cœur tout humilié et tout percé de douleur, que je vous en demande mille fois pardon.—Que ne puis-je, Seigneur, arroser de mes larmes et de mon sang tous les lieux où votre sacré cœur a été si indignement outragé! —Que ne puis-je, par quelque nouveau genre d'hommage, réparer tant de profanation!—Que ne puis-je enfin porter tous ceux qui en sont coupables, à entrer dans les voies de la pénitence et à vous honorer à l'avenir, du moins autant qu'ils vous ont offensé! Mais comme j'ai été moi-même du nombre de ces ingrats, je viens vous témoigner le sensible regret que j'en ai, et m'offrir à vous pour souffrir tous les châtimens dont il vous plaira me punir.—Frappez, Seigneur; je baiserais toujours la main qui exercera sur moi, une rigueur aussi juste. Trop heureux! si je puis par toutes sortes de tourmens, réparer les injures que j'ai faites à votre sacré cœur.

Recevez, mon aimable Jésus, cette amende honorable en l'union de celle que vous fîtes à votre Père sur la croix, pour les péchés de tous les hommes; recevez-la, et en même temps

pardonnez-moi tant d'ingratitude que je ne puis expier qu'en m'attachant désormais à vous honorer par toutes les voies dont je suis capable : c'est à quoi je suis entièrement résolu. Mais, Seigneur, fortifiez ma faiblesse par votre grâce, et faites qu'après avoir trouvé dans votre sacré cœur une retraite constante et assurée pendant la vie, je puisse, à l'heure de ma mort, rendre les derniers soupirs dans le même cœur. Ainsi soit-il.

---

*Acte d'offrande et de consécration au sacré  
Cœur de Jésus.*

**C**ŒUR adorable de Jésus, pour réparer les outrages qu'on vous fait en toutes les parties du monde, dans votre adorable Sacrement, et pour éviter, autant que j'en serai capable, de tomber dans le même malheur, je m'offre, je me dévoue et me consacre sans réserve à vous aimer et vous honorer sous ses espèces adorables, de toute l'étendue de mes forces et par toutes les voies que je pourrai.

Agréez, Seigneur, la donation que je vous fais, avec toute l'ardeur de mon âme, de tout ce que je suis et de tout ce que je puis. — Ah ! que je souhaiterais de pouvoir expier par mes adorations et par mon application à vous hono-

rer, tous les outrages qu'on commet contre vous ! Daignez, aimable Jésus, regarder désormais ma personne, ma vie, mes actions, mes peines, mes souffrances, le mérite et la satisfaction de mes bonnes œuvres, comme des choses consacrées à votre honneur, pour réparer les outrages qu'on vous fait dans le saint Sacrement. Disposez de moi dans cette vue selon votre bon plaisir, et comme vous le jugerez à propos pour expier les profanations, les irrévérances, l'oubli, l'ingratitude dont on vous outrage sur nos autels.—Je m'offre entièrement à tout, et ne veux jamais avoir d'autre désir.

Ah ! que je serai heureux si je puis être une victime agréable à vos yeux, toute immolée à votre gloire, brûlée et consumée par les flammes de votre amour.—Je le serai, ô mon Jésus, s'il vous plaît de me favoriser de vos grâces et de me donner entrée dans votre sacré Cœur—C'est là que je puiserai des lumières pour vous connaître et des saintes affections pour vous aimer.—C'est là qu'oubliant tout l'univers et m'oubliant moi-même, je ne m'occuperai qu'à vous honorer et à vous glorifier.—Ouvrez-le-moi, Seigneur, ce cœur adorable, et faites tomber sur moi quelques étincelles de ce feu divin dont il est embrasé, pour embrâser le mien de votre amour, et pour consumer en lui tout ce qui pourrait m'en fermer l'entrée.—Je n'ai et ne

veux avoir jamais d'autre désir que d'y vivre et d'y mourir avec vos plus fidèles serviteurs.— Ainsi soit-il.

*O Cor Jesu, amoris victima, sis mihi salus in tempore tribulationis et in horâ mortis, et dic animæ meæ, salus tua ego sum.*

O Cœur de Jésus, victime d'amour, soyez-moi favorable dans le temps de la tribulation et à l'heure de la mort ; et dites à mon âme : je suis votre salut.

*Oraison au saint Cœur de la Ste. Vierge.*

**O** GRANDE et admirable Marie, mère de Jésus ; quoique je ne mérite pas de me présenter devant vous, ni même de penser à vous ; appuyé néanmoins sur votre incompréhensible bonté, je parlerai à votre cœur très-aimable avec tout le respect qui me sera possible, et je l'honorerai en toutes les manières que je pourrai selon la volonté de votre Fils bien-aimé.

Je parlerai au cœur maternel de ma très-bonne mère, quoique je sois infiniment indigne d'être du nombre de ses enfans, et je le bénirai de toute l'étendue de ma volonté.

Je parlerai au très-noble cœur de la souveraine de tout l'univers, moi qui ne suis que poudre et que cendre, et je le saluerai et exalterai de toutes les puissances de mon âme, et en toute humilité et dévotion.

Je  
de r  
reine  
parfa  
gloir  
Je  
augus  
de la  
jamai  
l'espr  
de so  
templ  
tantes  
Espri  
après  
sainte  
aimée  
rielse  
templ  
rieuse  
offrir  
d'hon  
O r  
mère,  
si sai  
remp  
tous le  
et si p  
O n  
toutes

Je vous salue donc des plus intimes affections de mon cœur, ô très-digne cœur de Marie, reine des anges, miroir très-brillant et très-parfait de la beauté, de la sainteté et de la gloire de tous les esprits angéliques.

Je vous salue, ô très-saint cœur, temple très-auguste de la divinité, temple qui a été bâti de la main du tout-puissant, temple qui n'a jamais été profané ni par la dépravation de l'esprit du monde, ni par l'amour désordonné de soi-même, ou de quelqu'autre chose créée : temple orné de toutes les vertus les plus éclatantes, et de toutes les grâces et dons du Saint-Esprit les plus éminens ; temple dans lequel, après celui du très-divin cœur de Jésus, la très-sainte Trinité est plus hautement glorifiée et aimée que dans tous les autres temples matériels et spirituels qui sont au ciel et sur la terre ; temple dans lequel votre esprit, ô vierge glorieuse, était toujours retiré et recueilli, pour y offrir à Dieu un sacrifice continuel de louanges, d'honneur et d'amour très-excellent.

O ma très-honorée Dame et ma très-chère mère, mon cœur bondit de joie de voir le vôtre si saint, si heureux, si glorieux, si royal, si rempli d'amour pour Dieu, de charité pour tous les hommes, de dilection pour vos enfans, et si plein de toutes sortes de merveilles.

O mère de miséricorde, je vous conjure par toutes les bontés et les miséricordes de votre

cœur très-saint, et par le zèle ardent qu'il a pour le salut des âmes, d'avoir pitié du mien et de ceux de tous mes co-associés, et que par votre intercession ce qui vous déplaît y soit détruit, et que l'image du vôtre y soit gravée.—Daignez les présenter tous à votre cher Fils, afin qu'il les embrâse du feu de son amour, qu'il fasse des cœurs selon ses désirs, qui puissent le glorifier et l'aimer en cette vie et pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

*Oraison très-dévote au sacré cœur de Jésus.*

**C'**EST dans votre sacré cœur, ô mon Jésus, que je veux vivre ; c'est dans votre sacré cœur que je veux mourir ; c'est dans cette abîme de vos miséricordes que je jette toutes mes misères. —Je sais que mes péchés sont grands ; mais quelque grands qu'ils soient, je sais que votre cœur est toujours disposé à me les pardonner, dès que je suis résolu de ne les plus commettre. —Oui, Seigneur, en votre saint nom de Sauveur et de Père, vous me pardonnerez mes péchés, parce qu'ils sont grands ; et plus ils sont grands, plus vous ferez éclater la grandeur de vos miséricordes.—Soyez donc, Seigneur Jésus, favorable à un pécheur qui ne le veut plus être : faites qu'il vous craigne et qu'il vous aime. Ainsi soit-il.

Auz

O

j'ose  
mon  
né po

O

vous e

les ju  
Dieu

qu'il a

donc e

je meu

unies a

tifiées

aux sa

eut au

je m'un

celles

vous,

douleur

plaira.

patience

alors.

Vene

âme ave

vivifier.

---



---

PRIÈRES ET ORAISONS

*Aux trois personnes divines, pour obtenir  
UNE BONNE MORT.*

**O** PÈRE éternel, qui avez tant aimé le monde que de lui avoir donné votre Fils unique, j'ose bien espérer de votre miséricorde le salut de mon âme, puisque vous ne me l'avez pas donné pour me condamner, mais pour me sauver.

O divin Jésus, sauvez-moi et souvenez-vous que vous avez dit n'être pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs, et que Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.—Que je vive donc en vous, ô bon Jésus ! que je souffre et que je meure pour vous : que mes douleurs soient unies aux vôtres, mon agonie et ma mort sanctifiées par la vôtre, et que je puisse participer aux sacrées dispositions que votre sainte âme eut au dernier moment de votre vie, auxquelles je m'unis de tout mon cœur, pour suppléer à celles qui me manquent. Je m'abandonne à vous, afin de souffrir pour votre amour les douleurs de la mort, quand et autant qu'il vous plaira. Je désavoue dès à présent toutes les impatiences où le mal pourrait me faire tomber alors.

Venez, Esprit divin, vous reposer dans mon âme avec vos sept dons, pour la purifier et la vivifier, pour la justifier et la sanctifier ; con-

sumez en elle, par le feu de votre saint amour, tout ce qu'il y a de terrestre ; et fortifiez-la dans son dernier passage contre toutes les tentations de ses ennemis.

*A la très-sainte Vierge.*

**D**OUCE mère de Jésus-Christ, vierge Marie, secourez-nous, indignes pécheurs ; ne permettez point que nous soyons surpris d'une mort imprévue, de peur que nous sortions subitement de ce monde avant de nous être préparés à la mort. Priez pour nous, vierge pleine de grâces : nous vous en conjurons par la passion si amère de votre Fils et par votre douce mort. Faites qu'en détestant le péché, en renonçant au démon et à ses œuvres, ayant fait une confession humble et sincère, accompli une sérieuse pénitence, nous nous réconcilions avec votre Fils avant de sortir de ce monde. Faites-nous ressentir les effets de votre miséricorde, glorieuse vierge, à cette heure si redoutable, lorsque nos sens et tout notre esprit nous abandonneront, lorsque notre langue, déjà morte, ne pourra plus se remuer pour vous invoquer, lorsque nos yeux ne verront plus la lumière, et que nos oreilles ne pourront plus entendre ; souvenez-vous en ce moment-là, des prières que nous vous offrons à présent pour le prévenir.—Secourez-nous dans une extrémité si pressante ; défendez-nous contre nos ennemis ; montrez que vous êtes

notre  
salut,  
nous r

AN  
rez-m  
mes pa  
la mor  
sociés  
V. S  
battez  
ne soy

MON  
provid  
ges pou  
sous leu  
vie, et s  
ner tou  
bénir à

GRA  
ployez e  
ciel ; as  
sans cel  
V. L  
a maiso

MON



notre mère, et faites que celui qui, pour notre salut, a voulu être votre Fils et naître de vous, nous reçoive favorablement par vous.

*Aux saints Anges.*

ANGE de Dieu qui êtes mon gardien, éclairez-moi, protégez-moi, conduisez heureusement mes pas dans le chemin du ciel ; et à l'article de la mort, assistez-moi et tous ceux qui sont associés à cette confrérie.

V. Saints anges, nos aimables gardiens, combattez en notre faveur. R. De peur que nous ne soyons condamnés au jugement de Dieu.

Oraison.

MON Seigneur et mon Dieu, qui par votre providence ineffable daignez envoyer vos anges pour nous garder, faites-nous la grâce d'être sous leur protection tous les momens de notre vie, et surtout au dernier qui doit les couronner tous, afin que nous puissions avec eux vous bénir à jamais dans les cieus. Ainsi soit-il.

*A Saint Joseph.*

GRAND saint Joseph, époux de Marie, employez en ma faveur le crédit que vous avez au ciel ; assistez-moi dans ce moment et surtout dans celui qui doit terminer ma vie.

V. Le Seigneur l'a établi le maître de toute la maison. R. Et le prince de tout son héritage.

Oraison.

MON Sauveur Jésus-Christ, qui pour recon-

naître les soins empressés et les bons services que vous avez reçus de votre cher nourricier, St. Joseph, sur la terre, avez voulu qu'il fût la plus heureuse et la plus précieuse de toutes les morts, entre vos bras et ceux de votre incomparable Mère son épouse ; préservez-nous, s'il vous plaît, par son intercession, de toute mort imprévue, et faites que nous mourrions de la mort des justes, vous qui vivez et réglez avec Dieu votre Père, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

### PRIÈRE

*Composée des propres paroles que Jésus-Christ a prononcées sur la croix, pour demander à Dieu une sainte mort.*

❶ **BON** Jésus, qui pour mon salut avez bien voulu naître dans une étable, vivre dans les travaux, mourir sur une croix, dites, je vous supplie, à votre Père céleste, à l'heure de ma mort : mon Père pardonnez-lui ; dites à votre Mère en ma faveur : voilà votre fils ; dites à mon âme : aujourd'hui vous serez avec moi en paradis.— Mon Dieu ne m'abandonnez-pas, j'ai soif, et une soif extrême de vous, ô mon Sauveur qui êtes la fontaine de vie. Mes jours s'écoulaient insensiblement : tout est bientôt consommé pour moi ; c'est pourquoi, mon adorable Rédempteur, à présent et pour toujours je remets mon âme entre vos mains.

50

ons services  
nourricier,  
qu'il fît la  
e toutes les  
e incompa-  
z-nous, s'il  
toute mort  
rions de la  
égnez avec  
int-Esprit,  
si soit-il.

---

*Jésus-Christ*  
*deman-*  
*rt.*

t avez bien  
vre dans les  
es, je vous  
eure de ma  
tes à votre  
ls ; dites à  
avec moi en  
nez-pas, j'ai  
mon Sau-  
es jours s'é-  
bientôt con-  
on adorable  
jours je re-

